

de l'enregistrement des écoles privées et des écoles techniques, des bibliothèques publiques et ambulantes, des cours par correspondance ainsi que de l'administration et de la surveillance immédiates des écoles normales, des instituts d'orientation et des écoles pour les aveugles et les sourds.

La surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques sont confiées à des commissions scolaires locales, les commissaires étant habituellement élus pour un mandat de deux ou trois ans. Ces commissions engagent les professeurs et administrent les revenus provenant des subventions provinciales, des impôts locaux et d'autres sources moins importantes. On n'exige des frais de scolarité,—très modiques d'ailleurs,—que pour l'enseignement secondaire.

L'instruction élémentaire et secondaire est répartie sur une période de 12 ou 13 ans selon les provinces. L'instruction élémentaire se termine à la huitième année, tandis que l'enseignement secondaire commence avec la neuvième année. Il existe, toutefois, en pratique comme en théorie, trois divisions: le cours primaire, de la première à la sixième année; le cours intermédiaire, de la septième à la dixième année; et le cours supérieur, de la onzième à la treizième année. Les écoles élémentaires sont connues sous le nom d'écoles publiques et les écoles secondaires, sous celui de high school. Toutefois, plusieurs écoles publiques comportent quelques années du cours secondaire, tandis que dans l'Île du Prince-Édouard et à Terre-Neuve l'enseignement à tous les échelons est dispensé par les écoles publiques.

Il existe dans les villes et dans certains villages des jardins d'enfants qui font partie de l'école primaire. La plupart accueillent les enfants de cinq ans, mais quelques-uns admettent aussi ceux de quatre ans. La majorité des enfants entrent en première année à six ans ou peu après avoir eu sept ans et plusieurs terminent les huit années en sept ans. La fréquentation scolaire est obligatoire de sept ou huit à 14 ans et même jusqu'à 16 ans dans les villes de certaines provinces. L'école primaire appuie sur les sujets fondamentaux,—la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'hygiène et les études sociales,—en plus de diverses matières intéressant les sciences, les arts et métiers, la musique, l'économie ménagère et le travail d'atelier. Plusieurs élèves, particulièrement dans les régions rurales, quittent l'école à la fin du cours élémentaire et se trouvent un emploi sur une ferme ou une occupation qui n'exige pas de spécialisation.

L'instruction secondaire peut s'étendre sur une période de quatre ou cinq ans. Les cours et les sujets d'études sont variés. L'élève peut choisir soit le cours académique, qui mène à l'université, soit un ensemble de cours ou de sujets préparant à un emploi dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie. L'élève peut en tout temps au cours de cette période quitter l'école secondaire pour prendre un emploi dans le commerce ou l'industrie pourvu qu'il ait dépassé l'âge-limite de la fréquentation obligatoire.

Le diplômé de l'école secondaire a le choix entre plusieurs cours de formation plus avancée: le cours d'école normale, d'une durée d'un an pour ceux qui se destinent à l'enseignement élémentaire; des cours de formation technique spécialisée d'une durée de deux ans (il existe au moins une école technique dans chaque province); des cours d'infirmière, qui durent plus de trois années; et enfin les cours universitaires. Ces derniers embrassent tous les domaines: arts, commerce, sciences, éducation, philosophie, médecine, théologie, etc. Il faut quatre ans d'études pour obtenir un premier grade en arts, en sciences, etc., six ans en médecine et sept ans en théologie. Les cours post-universitaires comportent au moins deux autres années.